

Économie de la ressource dans le BTP : Appréhender et développer un projet durable



Les lois et réglementations du secteur du BTP se durcissent et imposent de plus en plus une conception de projets durables et sobres. Mais quels outils et quelle méthodologie avez-vous aujourd'hui pour appréhender vos projets sous ce nouvel angle ?

Cette formation vous permettra d'aborder les essentiels d'un projet durable dans le BTP autour du réemploi, des déchets, de l'économie circulaire et de la sobriété énergétique. À l'issue de la journée vous disposez des connaissances initiales et des outils indispensables pour concevoir un projet durable.

Les objectifs

- Connaître les réglementations autour de l'économie de la ressource: déchets, réemploi, économie circulaire...
- Identifier les atouts, les enjeux et les opportunités autour des projets durable du BTP
- Définir les étapes et la méthodologie de mise en œuvre d'un projet durable

Le programme

- Module 1 : Définitions et cadre légal
- Module 2 : Levons les freins
- Module 3 : Cas pratique
- Module 4 : évaluation

Pédagogie

- Pédagogies actives, pragmatiques et expositives créant ainsi des séquences dynamiques
- Temps dédié aux informations descendantes modéré

Public concerné

- Professionnels du BTP
- Toute personne en charge de la gestion des déchets et du réemploi dans le BTP
- Toute personne en charge de l'économie d'énergie

Prérequis

- Aucun prérequis particulier
- Être curieux des opportunités permises par un projet durable dans le BTP

Modalités d'évaluation

- QCM d'évaluations des compétences acquises
- Questionnaire de satisfaction

Intervenante



Clémence Gingreau cgingreau@coapi.fr

Inter

- Durée 7h
- Prix : sur demande

Intra

- Durée 7h
- Formateur Clémence Gingreau
- Prix : 500.00 € HT

Accessibilité de nos prestations pour les publics en situation de handicap

Accessibilité de nos prestations pour les publics en situation de handicap ou autres spécificités (merci de nous signaler avant l'entrée en formation les caractéristiques de votre situation pour l'adaptation des modalités de la prestation).